



COMMUNIQUE

Anniviers, le 29 mai 2020

CORONAVIRUS (COVID 19)

Le Conseil fédéral avait déjà assoupli les mesures prises pour protéger la population contre le coronavirus les 27 avril et 11 mai.

A partir du 6 juin prochain, nous entrerons dans la 3^{ème} phase de déconfinement prévoyant un plus large assouplissement.

Toujours dans le but de soutenir les autorités cantonales et fédérales, la Commune d'Anniviers adapte également ses mesures.

1) Recommandations OFSP

Il y a lieu de rappeler les recommandations à appliquer de manière stricte (que vous retrouvez via le lien suivant : <https://ofsp-coronavirus.ch/>) par toute la population et ce, indépendamment de l'âge.

2) Scolarité obligatoire

Le Conseil de direction du centre scolaire d'Anniviers a travaillé sur les modalités finales d'organisation en tenant compte des spécificités de notre école de vallée latérale. A cet effet, les parents ont été tenus informés par courriel et courrier cette semaine.

Au niveau des **transports publics**, il n'y a pas de distance à respecter pour les enfants. Le port du masque recommandé par l'OFT aux heures de pointe s'adresse aux adultes qui ne peuvent respecter les distances sociales.

Un **plan de protection et des gestes d'hygiène** a été élaboré et transmis aux familles des élèves. Il a été présenté et enseigné aux enfants dès la reprise.

Depuis le 18 mai, les élèves du primaire fréquentent l'école selon l'horaire habituel d'avant le 16 mars.

Depuis le 25 mai, les élèves du Cycle d'Orientation fréquentent l'école selon l'horaire habituel d'avant le 16 mars, à l'exception du mercredi après-midi et du jeudi de 14h30 à 16h00.

Dès le 08 juin, les élèves du Cycle d'Orientation fréquentent l'école selon l'horaire habituel d'avant le 16 mars.

Tous les horaires des classes se trouvent sur le site de l'école : <http://anniviers.ecolevs.ch/>

Les parents sans solution de garde les jours où leur enfant (1H à 8H) n'a pas classe durant la première semaine, peuvent prendre contact, dans les plus brefs délais, avec le responsable du centre scolaire (Frédéric Zuber 079/239.20.68, directeur@ecoleanniviers.ch). Les demandes seront analysées et une suite sera donnée en fonction des disponibilités de l'école.

4) *Structure d'accueil/UAPE*

Avec la reprise des écoles, les structures d'accueil à la journée reviennent à un fonctionnement standard.

Cependant, compte tenu des mesures à prendre (distanciation sociale, mesures d'hygiène, un seul parent accepté dans le vestiaire), nous rendons attentifs tous les parents que le temps d'attente pour amener et reprendre son enfant peut être allongé.

Vous pouvez contacter Mme Christelle Crettaz, Responsable de la structure d'accueil, au 027/476.15.12 ou par mail à creche@anniviers.org.

5) *Infrastructures communales (Nouveau)*

La **bibliothèque** est à nouveau ouverte depuis le **12 mai** 2020, aux jours et horaires habituels, à savoir : Mardi - Mercredi – Vendredi, de 15h00 à 19h00.

La **piscine de Zinal** sera, quant à elle, ouverte **dès le 6 juin 2020** et celle de **Vissoie du 13 juin** au 30 août 2020.

Les **salles communales** seront remises à disposition **dès le 6 juin**, en respectant les directives fédérales sur les rassemblements. Vous pouvez consulter l'état des réservations des salles via notre site internet www.anniviers.org.

6) *Administration communale (Nouveau)*

Les **guichets communaux sont ouverts**.

Quant au service du **cadastre**, il reçoit sur rendez-vous. Dès le **8 juin** prochain, la **permanence du lundi** sera à nouveau ouverte.

Des mesures ont été mises en place afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation, comme l'exige la situation relative au COVID 19.

Si le déplacement dans l'un des guichets ne s'avère pas nécessaire, vous avez toujours la possibilité de vous adresser à notre administration soit par email à info@anniviers.org ou par téléphone au 027/476.15.00.

7) *Infrastructures de plein air*

A l'heure actuelle, certains **chemins pédestres et itinéraires** ont été contrôlés et préparés pour permettre leur utilisation. Vous pouvez consulter la situation via le lien suivant <https://www.valdanniviers.ch/fr/infos-live-122.html>.

Les équipes s'activent pour que l'ensemble des chemins pédestres soient praticables au plus tard à la mi-juin.

Quant aux **places de pique-nique et places de jeux**, elles sont actuellement **ouvertes**.

8) *Eglise (Nouveau)*

Les messes sont à nouveau autorisées, dans le respect des directives de l'Evêché.

9) *Tourisme (Nouveau)*

- Les **commerces, restaurants**, marchés, musées et bibliothèques ont pu ouvrir **dès 11 mai 2020**.
- Les **remontées mécaniques** de St-Luc/Chandolin ouvriront le **6 juin** et les remontées mécaniques de Grimentz/Zinal le **20 juin** 2020.
- Une **campagne de promotion** pilotée par Valais/Wallis/Promotion avec un financement exceptionnel du canton sera lancée ce week-end. Son but est d'inciter les Suissesses et les Suisses à venir passer leurs vacances en Valais lorsque les restrictions seront levées. Et inciter la population à consommer les offres et produits locaux.
Par ailleurs, dans cette même optique, une campagne marketing, post-COVID, est prévue par Sière Anniviers Marketing. Elle démarrera le 15 mai prochain et s'étendra jusqu'à mi-juillet.
- Les **Offices de tourisme** de la vallée sont à nouveau ouverts depuis le **11 mai**. Les mesures de protection préconisées par l'OFSP ont bien évidemment été prises. Les horaires d'ouverture seront aménagés en fonction de la situation. Vous pourrez les consulter plus en détail via le lien : <https://www.valdanniviers.ch/fr/commerces-services-78.html?searchtypeservice=15>

L'ouverture des frontières avec la France, l'Allemagne et l'Autriche au **15 juin** 2020 et la liberté de voyager dans l'espace Schengen envisagée dès le 6 juillet, nous permettront d'accueillir les touristes étrangers pour la saison estivale.

10) Agriculture (Nouveau)

Les inales seront possibles dès le 6 juin 2020, dans le respect des règles annoncées (jusqu'à un maximum de 300 personnes) et pour autant qu'elles disposent d'un plan de protection.

11) Rassemblements (Nouveau)

À la suite de la décision du Conseil Fédéral, les rassemblements allant jusqu'à **30 personnes** seront autorisés **dès le 30 mai 2020**. La nouvelle limite de 30 personnes sera remplacée **dès le 6 juin** par un **plafond de 300 personnes**.

12) Economie (Nouveau)

Notre Conseil municipal souhaite redonner un élan à notre économie locale freinée par la crise du COVID 19. Pour que nos commerces, prestataires de services et entreprises puissent avoir une chance de perdurer, nous en appelons au bon sens et à la responsabilité des consommateurs. Cela passe par de petites actions telles que :

- Favoriser les entreprises et commerces locaux.
- Renoncer à des achats en ligne sachant que les mêmes produits sont disponibles proche de votre logement, contribuant ainsi à conserver des emplois.
- Favoriser une économie générant moins de déplacements et ainsi plus propice à un environnement durable.

A sa manière, la Commune souhaite exprimer son soutien. C'est pourquoi, les membres de l'exécutif ont décidé de distribuer, **à tous les citoyens et résidents secondaires, des bons cadeaux** à faire valoir auprès de tous les commerces, prestataires de services, entreprises et artisans locaux. Ces bons seront remis d'ici la fin du mois de juin.

Nous précisons que ces mesures seront amenées à évoluer en fonction de la situation et conformément aux instructions fédérales et cantonales consultables sur www.vs.ch.

Nous vous sommes d'ores et déjà reconnaissants d'être tous solidaires en respectant scrupuleusement les consignes fédérales et cantonales afin de limiter la propagation de ce virus.

Administration communale d'Anniviers